

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2026\_008 - ADMINISTRATION GENERALE MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - TERRAIN DE PÉTANQUE FONTENAY**

Lors de sa séance du 17 décembre 2018, le conseil de communauté a défini l'intérêt communautaire de sa compétence relative à la construction, à l'entretien et au fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.

Par délibération du conseil de communauté du 12 juillet 2021, le terrain de boules de la commune de Fontenay a été déclaré d'intérêt communautaire.

La Chambre régionale des Comptes, dans son rapport d'observations définitives portant sur les exercices 2018 et suivants, a rappelé que la définition de l'intérêt communautaire devait s'opérer sur la base de critères objectifs notamment en termes de fréquentation et d'attractivité des équipements.

Compte tenu des observations de la Chambre, il est donc proposé de ne plus déclarer d'intérêt communautaire le terrain de boules de la commune de Fontenay afin de pouvoir, dans un second temps, restituer l'équipement à la commune.

Il est proposé de déléguer l'approbation ultérieure du procès-verbal de restitution de l'équipement au profit de la commune au Bureau exécutif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant harmonisation des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-095 en date du 12 juillet 2021 déclarant d'intérêt communautaire le terrain de boules de la commune de Fontenay,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que l'intérêt communautaire d'une compétence est déterminée par le conseil de communauté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de ne plus déclarer d'intérêt communautaire le terrain de boules de la communes de Fontenay

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif du 8 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- D'abroger dans la délibération n°2021-095 du 12 juillet 2021 de définition de l'intérêt communautaire portant sur la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » la mention relative à la déclaration d'intérêt communautaire du terrain de boules de la commune de Fontenay.**
- De déléguer au bureau exécutif l'approbation du procès-verbal de restitution du terrain de boules à la commune de Fontenay.**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

|                                        |                                                  |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET |
| Membres présents à la séance : 55      | Votants : 66                                     |

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVÉAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**